COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris – 7 janvier 2025

Tutélaire étend son activité à l'épargne retraite et franchit une nouvelle étape clé de sa transformation

Tutélaire obtient l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) du transfert des portefeuilles du régime supplémentaire des élus locaux de CAREL et Mutex SA et du portefeuille PREMUT de l'union Mutex.

Elle franchit ainsi une étape déterminante de son plan stratégique en étendant son activité à l'épargne retraite. Cette diversification confirme la reconnaissance de l'expertise technique de Tutélaire en matière de risques longs, de sa solidité financière et de l'incarnation sincère de ses valeurs humanistes. Elle consolide sa position en tant qu'acteur incontournable de l'assurance de personnes.

Un engagement fort pour les élus locaux

Grâce à ces transferts, la mutuelle experte en prévoyance élargit son domaine d'intervention en intégrant la retraite supplémentaire. Elle continue ainsi d'innover en réponse aux besoins spécifiques des élus locaux, plus que jamais essentiels pour la démocratie dans les territoires.

Jean-Marc Aussibal, Directeur Général de Tutélaire, déclare :
« Ce transfert marque un tournant pour Tutélaire. En intégrant la retraite, nous consolidons notre présence dans l'assurance mutualiste en élargissant notre domaine d'intervention, dans le prolongement logique de notre mission. Les élus locaux, acteurs de confiance et garants de la vie démocratique quotidienne méritent un soutien adapté à l'exigence et aux défis de leur mandat et de leur engagement ».

Tutélaire, dans la continuité de l'histoire et avec l'expertise de CAREL Mutuelle

Acteur historique, CAREL Mutuelle a accompagné les élus locaux dans la constitution de leur retraite supplémentaire pendant plus de 30 ans, devenant leur première caisse de retraite supplémentaire en France. En reprenant ses engagements, Tutélaire tient à honorer cette histoire, tout en s'appuyant sur l'expertise et les compétences de CAREL Mutuelle qui devient une mutuelle de Livre III et crée La CAREL une société de courtage pour assurer la gestion des contrats existants mais aussi futurs, au bénéfice des adhérents.

Caroline Blas, ancienne Directrice Générale de CAREL Mutuelle et nouvellement Présidente de La CAREL, précise :
« Ce partenariat avec Tutélaire et la création de La CAREL garantissent aux adhérents une continuité de service exemplaire et un avenir sécurisé. En recentrant notre activité sur la prévention et la solidarité, nous pourrons déployer de nouveaux dispositifs à partir de 2025, afin de mieux accompagner les élus locaux au quotidien ».

Tutélaire et CAREL Mutuelle prévoient par ailleurs de renforcer l'accompagnement des élus locaux en déployant de nouvelles solutions dans des domaines tels que l'accès aux aides spécifiques, la prévention santé, ou encore le soutien psychologique.

Une vision solidaire et ambitieuse de l'assurance

Établir des liens forts entre retraite et prise en charge de la dépendance constitue pour Tutélaire une réponse innovante et adaptée aux besoins des personnes et aux défis auxquels la société est d'ores et déjà confrontée.

Jean-Marc Aussibal ajoute : *« Nous croyons fermement que cette complémentarité entre prévoyance et retraite est de nature à offrir une protection sociale plus globale et plus solidaire. Elle témoigne de la vision moderne, engagée, inclusive et humaniste de Tutélaire. »*

Un partenariat au cœur des valeurs mutualistes

Ce rapprochement représente bien plus qu'une opération technique : il est l'expression d'un partenariat entre deux mutuelles respectueuses de leur histoire respective, animées par les mêmes valeurs de solidarité, d'entraide et de responsabilité. Ensemble, Tutélaire et CAREL Mutuelle confirment leur volonté de protéger durablement les élus locaux.

À propos de Tutélaire

Mutuelle à mission, spécialisée en prévoyance, Tutélaire pratique l'assurance à impact. Depuis 1907, elle conçoit, assure et distribue des garanties inclusives sincères et justes pour les particuliers comme pour ses partenaires. Elle a construit son expertise en incapacité de travail, décès, hospitalisation, accidents de la vie courante et plus particulièrement en dépendance en réponse aux besoins de ses adhérents et de leurs aidants. Tutélaire gère aujourd'hui près de 350 000 contrats et a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 77 millions d'euros. En 2020, elle a fait l'acquisition de Solucia Service et Protection Juridiques. Elle est membre de l'Union de Groupe Mutualiste enio depuis 2023.

À propos de CAREL Mutuelle :

CAREL Mutuelle est la première caisse de retraite supplémentaire des élus locaux en France. Forte de plus de 30 années d'expertise, elle accompagne plus de 40 % des conseillers départementaux, régionaux et maires de grandes communes, avec un service adapté aux spécificités des élus. CAREL Mutuelle gère aujourd'hui plus de 28 000 contrats et a encaissé 57,4 millions d'euros de cotisations en 2024.

Contact presse

Cécile Beckerich
Directrice Marketing et Communication
E-mail : cecile.beckerich@tutelaire.fr
Tel. : 06.86.23.81.63